

V O L V O

Groupe Volvo

CODE DE CONDUITE

Émission 1 | 2022



Cher/Chère collègue,

Le Groupe Volvo regroupe certaines des plus grandes marques emblématiques du monde, dont la réputation s'est forgée pendant un siècle. Il appartient à chacun de nous d'honorer cet héritage et de construire un avenir encore plus prospère pour notre entreprise.

En tant qu'entreprise d'envergure mondiale, nous avons à la fois la possibilité et le devoir de façonner le monde dans lequel nous voulons vivre. Nous défendons le respect des uns et des autres ainsi que la concurrence loyale. En effet, sur des marchés transparents exempts de toute corruption, les meilleures solutions l'emportent toujours et les entreprises osent investir dans l'avenir.

Dans un monde toujours plus complexe, ce Code de conduite sera notre étoile polaire, notre guide, et nos valeurs de **Réussite du client, de Confiance, de Passion, de Changement** et de **Performance** doivent se retrouver dans chacune de nos actions.

C'est ce que chacun d'entre nous fait qui définit qui nous sommes en tant qu'entreprise et l'image que nous reflétons. Je suis fier de ce que nous avons accompli et de la motivation de notre organisation pour améliorer les choses.

A stylized, handwritten signature in white ink that reads "Martin Lundstedt".

Martin Lundstedt
Président Directeur Général du Groupe Volvo

Nous façonnons l'avenir.....4

Les valeurs du Groupe Volvo	4
Nos valeurs comme guides	4
Notre Code de conduite est un fil conducteur	4
Un Code qui s'applique à tous.....	5
Questions et réponses	5

Nous concluons nos affaires équitablement et dans le respect des lois applicables6

Conformité des produits	8
Concurrence loyale.....	9
Lutte contre la corruption, incluant les cadeaux et marques d'hospitalité.....	10
Conformité des échanges (exportations, importations et sanctions).....	13
Lutte contre le blanchiment d'argent.....	13

Nous protégeons les informations et les actifs de l'entreprise.... 14

Protection des personnes, des informations, des produits et des actifs	16
Informations confidentielles	18
Protection des données	21
Propriété intellectuelle	21

Nous nous respectons et prenons soin les uns des autres.....22

Santé et sécurité.....	24
Respect mutuel.....	24
Non-discrimination, diversité et inclusion	26
Respects des droits de l'Homme et du travail.....	28
Responsabilité vis-à-vis de l'environnement.....	30

Nous séparons les intérêts personnels des activités commerciales33

Conflits d'intérêts	34
Activités politiques	35
Délit d'initiés	36

Nous communiquons de manière transparente et responsable...39

Comptabilité et reporting	40
---------------------------------	----

Exprimez-vous !.....42

Nous façonnons l'avenir

Au sein du Groupe Volvo, nous menons notre industrie pour façonner le monde dans lequel nous voulons vivre. Nous concluons nos affaires équitablement et dans le respect des lois applicables. Nous développons nos produits et services en continu pour améliorer la valeur apportée à nos clients, pour soutenir une société durable et pour promouvoir le bien-être et la sécurité des personnes.



Les valeurs du Groupe Volvo



RÉUSSITE DU CLIENT

Nous contribuons à la réussite de nos clients.



CONFIANCE

Nous nous faisons confiance.



PASSION

Nous sommes passionnés par ce que nous faisons.



CHANGEMENT

Nous changeons pour garder une longueur d'avance.



PERFORMANCE

Nous sommes rentables pour construire notre avenir.



Nos valeurs comme guides

Notre réussite commerciale est le moteur de notre activité. Lorsque nous agissons en tant que citoyen responsable de notre société, nous renforçons et promouvons nos valeurs de manière globale, ce qui contribue au bon fonctionnement et à la prospérité de la société.



Notre Code de conduite est un fil conducteur

Nos valeurs guident nos agissements en tant que leader en application des principes de leadership du Groupe Volvo : Diriger avec passion, Agir avec sens et Transformer avec vision.

Le Code matérialise nos valeurs, notamment dans les domaines où les questions éthiques et légales sont essentielles.

Le Code définit ce que nous sommes et ce que nous attendons de vous.



Un Code qui s'applique à tous

Le Code s'applique aux salariés à temps complet ou à temps partiel, aux intérimaires, aux managers et au conseil d'administration des entreprises du Groupe Volvo.

Tous les employés ont la responsabilité de s'informer des règles et politiques relatives à leur poste.

Notre Code peut également servir de base pour la définition des attentes avec nos partenaires commerciaux, conseillers et tiers. Nous voulons travailler avec ceux dont les modes de fonctionnement sont conformes à notre Code et nos valeurs.



Questions et réponses

➔ Occupez-vous un poste de manager ?

Incarnes nos valeurs et le Code. Montrez l'exemple à travers votre propre comportement.

Assurez-vous que votre équipe connaît parfaitement le Code et sait comment l'utiliser. Encouragez les employés à vous parler s'ils ont des questions et des préoccupations.

➔ Comment utiliser le Code ?

Lisez-le pour comprendre ce qui est attendu de vous. Ensuite, utilisez-le comme référence si vous avez besoin de conseils dans un domaine particulier.

Vous devez également vous appuyer sur les politiques, les ressources et les programmes de conformité du Groupe Volvo. Ces derniers sont conçus pour compléter le Code et fournir des directives et des précisions supplémentaires.

➔ Que faire si je ne trouve pas de réponse dans le Code ?

Le Code contient les règles et pratiques qui s'appliquent à notre façon de travailler. Cependant, il ne peut pas décrire de façon exhaustive toutes les situations susceptibles de survenir et parfois, la bonne réponse n'est pas évidente.

S'il vous arrive de douter d'une conduite à adopter, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce contraire à la loi ? Est-ce contraire à l'éthique ?
- Serais-je gêné(e) de lire un article à ce sujet dans la presse ?

- Cela pourrait-il nuire à certaines personnes ou à l'environnement ?
- Cela pourrait-il nuire à la réputation mondiale du Groupe Volvo ?
- Vais-je exposer les actifs de l'entreprise à des risques de sécurité ?

Si oui, prenez le temps de consulter votre manager qui pourra vous aider à trouver un moyen de gérer la situation. La Direction Juridique et Conformité peut vous conseiller et vous guider pour l'application concrète du Code.

➔ Que faire s'il existe une contradiction entre le Code et la législation locale ?

Nous souhaitons mener toutes nos activités conformément au Code. Néanmoins, rien dans ce Code ne doit être considéré comme une invitation à enfreindre la loi.

➔ Quelles sont les conséquences si je ne suis pas le Code ?

Nous avons tous pour responsabilité de suivre le Code et chacun sera tenu pour responsable de sa conduite.

Si une personne ne suit pas le Code, elle pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires et risquer notamment de perdre son emploi, voire de s'exposer à des sanctions pénales.



Nous concluons nos affaires équitablement et dans le respect des lois applicables

Mener des affaires dans le cadre des lois et réglementations applicables est le gage d'un succès durable et le meilleur moyen de protéger notre marque et notre réputation.





Conformité des produits

Les produits du Groupe Volvo sont conçus, fabriqués, commercialisés et vendus dans le respect des règles juridiques applicables et de nos normes internes de sûreté, de sécurité et de qualité. La conformité est essentielle pour instaurer la confiance dans nos produits, menant à notre réussite et à celle de nos clients.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Respecter toutes les exigences légales et réglementaires ainsi que les normes internes, notamment celles relatives aux émissions, à la sûreté, à la sécurité, aux pièces ou matériaux dangereux et au bruit.
- Ne pas compromettre la conformité des produits et ne pas fournir d'informations trompeuses, notamment au sujet de la sécurité ou des caractéristiques environnementales.
- Si vous concevez de nouveaux produits ou modifiez des produits existants, vous assurer qu'ils répondent aux normes légales et réglementaires au moment de leur lancement et aussi longtemps que nécessaire.

TRÈS IMPORTANT :

Parfois, une demande du marché peut entrer en conflit avec nos obligations en vertu des exigences légales applicables. Dans ces conditions, nous devons continuer à honorer toutes les exigences légales en matière de conception, fabrication, vente, performances et commercialisation de nos produits et services.



Concurrence loyale

Nous sommes convaincus que nos produits et services resteront leaders dans un marché concurrentiel, et qu'un marché concurrentiel nous est bénéfique. Nous nous livrons à une concurrence basée sur la valeur de nos produits et services et ne prenons aucune mesure contraire au droit de la concurrence, comme le fait de s'entendre avec les concurrents. Nous traitons nos fournisseurs de façon professionnelle et les choisissons sur la base de critères objectifs. Parce que le droit de la concurrence est un domaine complexe, il est essentiel de connaître les règles applicables et de consulter la Direction Juridique et Conformité en cas de besoin.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Ne pas échanger des informations commerciales sensibles avec un concurrent.
- Ne pas s'entendre avec un concurrent sur des sujets importants tels que la fixation des prix, des parts de marché ou des clients.
- Être particulièrement attentif lorsque vous participez à des activités qui supposent des contacts avec la concurrence, par exemple les réunions d'associations professionnelles, les projets de coopération ou les activités de normalisation de l'industrie.
- Utiliser uniquement des méthodes légales pour recueillir des informations concernant la concurrence.
- Ne pas contrôler ou limiter les prix ou conditions de revente définis par un distributeur indépendant pour nos produits.
- Comprendre et suivre les politiques et processus du Groupe Volvo et contacter la Direction Juridique et Conformité en cas de doute.

➔ Qui sont les concurrents ?

Nos concurrents sont toutes les entreprises indépendantes qui sont ou pourraient être en concurrence avec le Groupe Volvo sur un marché spécifique.

Cela inclut les fabricants d'équipement d'origine, mais également les autres entreprises avec lesquelles nous faisons affaire, telles que les fournisseurs, les distributeurs privés ou les clients du Groupe Volvo qui sont également des concurrents sur le marché final.

Lorsqu'un fournisseur ou un client est également un concurrent, toutes les restrictions exposées ici s'appliquent, notamment celles relatives à la conclusion d'accords ou le partage ou la réception de certaines informations. Les relations commerciales ne sont pas un prétexte au non-respect des règles du droit de la concurrence.

➔ Que sont les informations commerciales sensibles ?

Elles comprennent :

- les prix, les coûts, les surcharges, les marges ou les rabais ;
- les conditions de vente ou de rentabilité ;
- le réseau de distribution, les plans opérationnels, les stratégies après-vente, les prévisions de marché ou les plans de développement des produits.

Partager, recevoir ou échanger ce type d'informations pourrait être interdit même lorsque cela est fait de façon informelle, comme lors d'une conversation avec un ancien collègue ou un ami qui travaille désormais pour un concurrent. Si vous avez des questions sur la pertinence d'une conversation, discutez-en à l'avance avec la Direction Juridique et Conformité.

Lutte contre la corruption, incluant les cadeaux et marques d'hospitalité

La corruption inclut les abus de pouvoir ou de position dans un but personnel. L'une des formes les plus courantes de corruption est représentée par les pots-de-vin. Non seulement la corruption est illégale, mais elle a en outre un impact négatif important. Elle est nocive pour les entreprises, entrave le développement économique, discrédite les institutions démocratiques et ébranle les fondements moraux de la société. En tant qu'organisation, nous nous opposons à la corruption. Toutes les formes de corruption, y compris les pots-de-vin, sont strictement interdites. Nous refusons de payer, d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres avantages indus, comme les cadeaux ou marques d'hospitalité excessifs, ayant pour but d'influencer les décisions commerciales ou de garantir un avantage indu. Nous ne travaillerons pas avec des fournisseurs, des vendeurs ou des partenaires qui offrent ou paient des pots-de-vin ou qui se livrent à des activités de corruption.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Ne jamais donner, offrir, promettre ou accepter quoi que ce soit de valeur à un tiers pour obtenir un avantage indu ou influencer une décision. Garder en tête que même si vos actions n'ont pas pour intention d'être inadaptées, elles peuvent être perçues comme telles par d'autres. Faire appel au bon jugement dans vos décisions et actions.
- Ne jamais demander à d'autres de donner, d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin en notre nom.
- Effectuer des audits préalables sur tous nos intermédiaires tiers conformément à notre politique anti-corruption. Surveiller leurs activités et refuser de travailler avec des tiers si vous soupçonnez que certaines de leurs actions peuvent être contraires à notre Code.
- Limiter votre utilisation des cadeaux et marques d'hospitalité. Vous assurer que les cadeaux et marques d'hospitalité sont toujours raisonnables et adaptés aux circonstances, obtenir les autorisations requises et agir en toute transparence.
- Faire preuve d'une grande vigilance et attention lorsque vous remettez des cadeaux et marques d'hospitalité à un agent public, car les personnes occupant de telles positions ne sont souvent pas légalement autorisées à accepter ces avantages.
- Garder à l'esprit que les cadeaux et faveurs non monétaires (y compris les offres d'emploi, les accords de visa ou les traitements préférentiels) peuvent également présenter des risques de corruption s'ils constituent un avantage personnel pour le destinataire.
- Vous assurer que tous les paiements et toutes les transactions sont toujours enregistrés avec précision et justesse dans les livres et registres comptables du Groupe Volvo. Ne jamais saisir d'écritures incomplètes, fausses ou mensongères.

**LIVRER UNE
CONCURRENCE
LOYALE ET ÉVITER LA
CORRUPTION...**

...protège notre
réputation et établit une
relation de confiance avec
le marché, en démontrant
que nous agissons
toujours avec intégrité.



Conformité des échanges (exportations, importations et sanctions)

En tant qu'entreprise internationale, nous avons établi des politiques et procédures pour nous conformer avec les règles du commerce international, selon lesquelles les pays régulent la circulation des produits, technologies, logiciels et informations techniques au-delà des frontières nationales. La violation de ces règles peut entraîner des poursuites pénales pour l'entreprise et les individus responsables, ainsi qu'une mauvaise publicité, des retards de livraison voire la perte d'avantages en matière d'importation/exportation.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Connaître et respecter les restrictions commerciales qui s'appliquent à notre lieu d'activité. Ces dernières peuvent être complexes, car les règles varient en fonction de la zone géographique et peuvent évoluer en raison d'événements au niveau mondial.
- Examiner les règles relatives aux permis d'exportation avant l'exportation d'un produit ou le partage d'informations techniques ou de logiciels à l'étranger.
- Respecter et appliquer nos audits préalables pour les tiers et partenaires commerciaux, car il peut nous être interdit de faire affaire avec des entreprises ou individus faisant l'objet de sanctions.
- Si vous avez des questions, contacter l'équipe Juridique et Conformité de votre entité, l'équipe Contrôle des exportations de Group Trucks Operations ou la fonction Conformité du Groupe Volvo.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent permet aux criminels et aux autres personnes de dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement. Ces fonds peuvent provenir et soutenir des activités telles que le trafic d'êtres humains, le trafic de drogue, le terrorisme, le chantage ou la fraude. Le Groupe Volvo n'accepte, ne facilite ni ne soutient le blanchiment d'argent.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Connaître vos clients, comprendre les conditions de toutes les transactions et être attentif aux signes révélateurs d'un blanchiment d'argent.
- Signaler toute transaction suspecte à la Direction Juridique et Conformité, notamment les paiements effectués par un tiers, les achats importants en espèces ou équivalents.
- Si vous travaillez pour Volvo Financial Services, connaître et respecter les exigences supplémentaires qui s'appliquent à vos fonctions.



Nous protégeons les informations et les actifs de l'entreprise

Nos informations et nos actifs sont essentiels à notre travail et à notre activité. Nous nous devons donc de les protéger et de les gérer de manière appropriée.



Protection des personnes, des informations, des produits et des actifs

Les marques du Groupe Volvo sont synonymes de sécurité et sont considérées comme des marques de confiance. À mesure de l'évolution de notre activité par l'ajout de services et de solutions, nous continuons à renforcer cette confiance par un engagement proactif pour la sécurité et la protection de notre personnel, de nos informations, de nos produits et de nos actifs.

La sécurité est un moteur d'activité et un facteur de différenciation essentiel pour nos clients, nos employés et nos partenaires commerciaux. Chacun d'entre nous se doit de comprendre nos obligations dans ce domaine et de se comporter à la hauteur des attentes exprimées dans nos politiques.

Tandis que notre activité doit faire face à des menaces de sécurité, une équipe dédiée est notre meilleure protection. Nous nous soucions de la sécurité de chacun. Nous sommes attentifs à la sécurité lorsque nous collectons, partageons et utilisons des données et nous protégeons les actifs physiques et financiers du Groupe Volvo.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Vous former concernant les exigences de sauvegarde et les faire appliquer dans vos activités, vos voyages, votre secteur d'activité et au sein du Groupe Volvo.
- Être vigilant, agir et signaler toute activité douteuse lorsque vous êtes en ligne.
- Être attentif et prudent lors du partage d'informations sensibles.
- Protéger les actifs de l'entreprise contre les dommages, les vols ou les pertes et signaler toute utilisation inappropriée des biens, de la trésorerie, des équipements, des fournitures et des autres actifs de l'entreprise.
- Faire appel à votre bon jugement lors de l'utilisation des fonds de l'entreprise.
- Ne pas utiliser les actifs de l'entreprise, notamment ses équipements ou ses fonds, dans votre intérêt personnel ou dans celui d'une autre personne.
- Protéger les bâtiments de l'entreprise, ses équipements et ses outils contre tout accès non autorisé.
- Respecter les procédures et instructions des notes de frais et ne pas faire passer des dépenses personnelles en dépenses professionnelles.
- En cas de doute, demander l'aide de votre manager.



➞ **Votre comportement et vos actions font toute la différence.**

Votre vigilance et votre méfiance dans toutes vos actions vous aident à protéger notre entreprise.

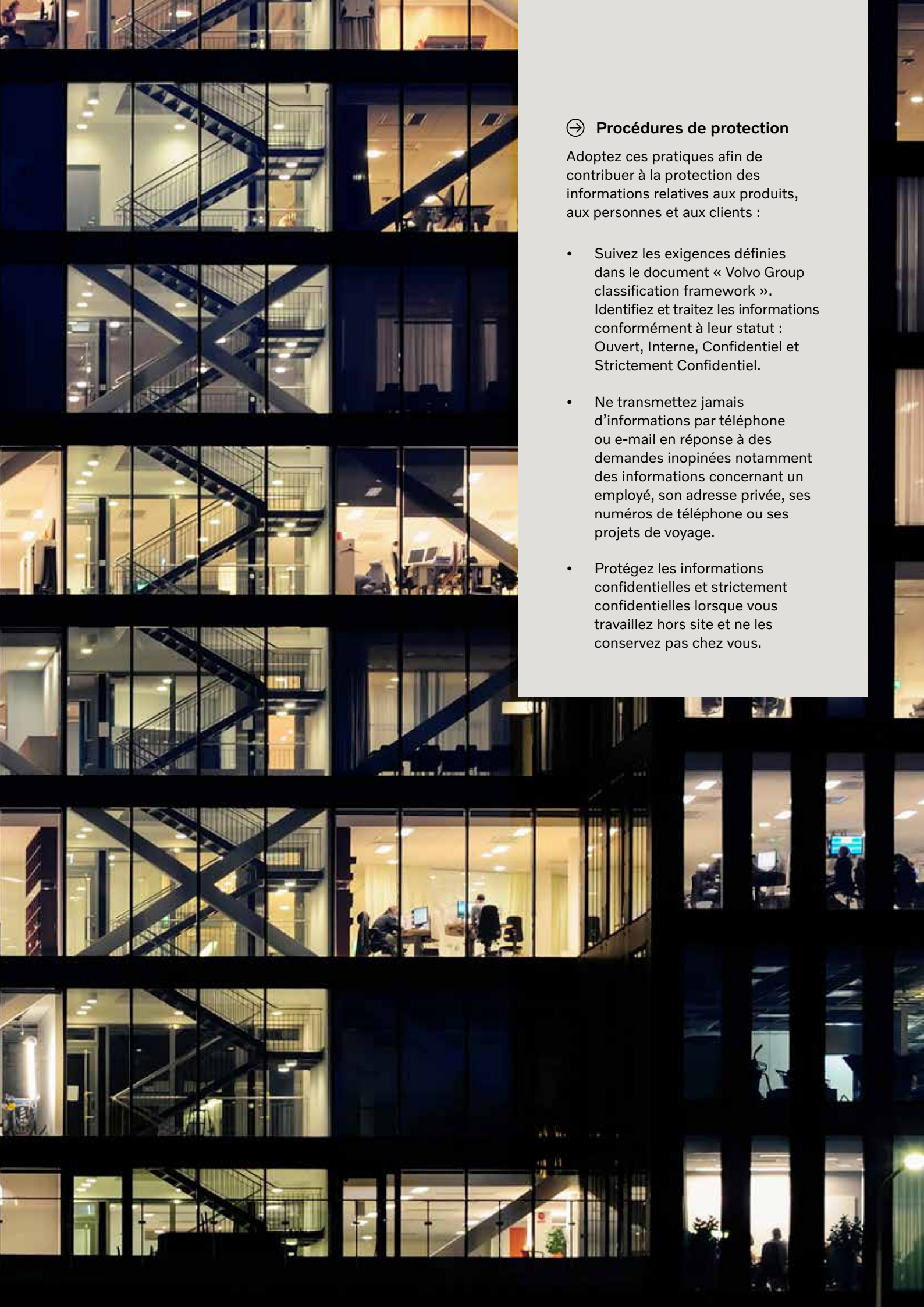
Informations confidentielles

Nous sommes tous dans l'obligation de protéger les informations que le Groupe Volvo considère comme confidentielles. Le vol, l'utilisation ou la divulgation non autorisés pourraient nuire de façon significative à notre activité. Cela inclut toute information non publique concernant nos processus, produits, innovations ou encore nos projets et plans financiers ou stratégiques.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Vous devez vous assurer d'être autorisé et d'avoir un véritable objectif professionnel avant de divulguer des informations confidentielles à toute personne extérieure à l'entreprise.
- Ne jamais publier d'informations confidentielles sur les réseaux sociaux. Ne pas discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics ou laisser des documents confidentiels sans surveillance, même au bureau.
- Protéger les informations confidentielles que les fournisseurs, partenaires commerciaux ou toute autre personne partagent avec vous.
- Se souvenir que votre obligation de protéger les informations confidentielles peut subsister même après votre départ de l'entreprise.
- Vous assurer que des contrats de non-divulgence sont signés avant de partager des informations confidentielles.





⇒ Procédures de protection

Adoptez ces pratiques afin de contribuer à la protection des informations relatives aux produits, aux personnes et aux clients :

- Suivez les exigences définies dans le document « Volvo Group classification framework ». Identifiez et traitez les informations conformément à leur statut : Ouvert, Interne, Confidentiel et Strictement Confidentiel.
- Ne transmettez jamais d'informations par téléphone ou e-mail en réponse à des demandes inopinées notamment des informations concernant un employé, son adresse privée, ses numéros de téléphone ou ses projets de voyage.
- Protégez les informations confidentielles et strictement confidentielles lorsque vous travaillez hors site et ne les conservez pas chez vous.

➞ **Les données personnelles sur lesquelles nous travaillons sont notamment :**

DONNÉES DE VÉHICULE :
les données de nos véhicules ou machines peuvent être liées à un chauffeur ou un opérateur.

DONNÉES DE PARTENAIRE COMMERCIAL : coordonnées ou toutes autres données nécessaires aux relations avec les partenaires commerciaux.

DONNÉES D'EMPLOYÉS : données concernant nos propres employés, notamment les coordonnées et les informations personnelles.



Protection des données

La numérisation est l'une des pierres angulaires de la stratégie du Groupe Volvo. L'utilisation efficace des données est essentielle et nous nous engageons à protéger les données de nos clients, partenaires commerciaux et employés.

Traiter les données personnelles dans le respect de la sécurité et des lois fait partie de l'établissement et du maintien de la confiance avec nos parties prenantes - la clé de bonnes relations. Nos attentes en matière de traitement sécurisé s'appliquent partout, au bureau, en dehors du bureau et à votre domicile.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Collecter et utiliser les données personnelles nécessaires, rien de plus.
- Utiliser les données personnelles uniquement pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Vous n'êtes pas autorisé à les utiliser pour d'autres finalités.
- Traiter et stocker les données personnelles de manière sécurisée. N'accorder l'accès qu'aux seules personnes qui en ont besoin.
- Utiliser les processus et outils approuvés par le Groupe Volvo pour la sécurité des données. Ils sont conçus pour répondre aux exigences de sécurité.
- Dès lors que les données personnelles ont servi et rempli leur objectif, elles doivent être supprimées. Toujours conserver les données dans les systèmes dédiés qui ont été configurés pour respecter les exigences de conservation.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle du Groupe Volvo, tels que les inventions, les brevets, les copyrights, le savoir-faire, les secrets commerciaux, les dessins et modèles, les marques commerciales et les licences qui y sont liées, sont des actifs de grande valeur, mais cette valeur peut être perdue ou compromise si ces droits de propriété sont détournés ou divulgués de façon inappropriée. Le Groupe Volvo prendra toute mesure visant à défendre ses droits de propriété intellectuelle et s'engage à respecter ceux d'autrui.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Protéger scrupuleusement les secrets commerciaux, les inventions ou les nouveaux dessins et modèles du Groupe Volvo et ne pas les publier ni les divulguer à moins d'y avoir été expressément autorisé.
- Respecter et ne pas utiliser les documents protégés par les droits de propriété intellectuelle qui appartiennent à un tiers sans l'approbation du Groupe Volvo et l'autorisation du tiers concerné.
- Si vous avez accès à des informations confidentielles ou à un droit de propriété intellectuelle, les traiter comme il se doit, les protéger de toute divulgation inappropriée et les utiliser uniquement de façon autorisée. Si les informations ou la propriété intellectuelle appartiennent à un tiers, respecter tous les accords conclus avec ce dernier, notamment sur leur utilisation ou leur divulgation.
- Signaler toute utilisation suspecte ou supposée non autorisée des droits de propriété intellectuelle du Groupe Volvo conformément aux directives du Groupe Volvo.



Nous nous respectons et prenons soin les uns des autres

Le respect des autres est un fondement essentiel pour un environnement de travail sain et la prise en compte de l'impact de nos actions sur les autres.



Santé et sécurité

Nous pensons que les accidents, incidents, blessures, presque-accidents, maladies professionnelles et situations dangereuses peuvent souvent être évités. En privilégiant la sécurité dans la planification et l'exécution de nos activités, nous garantissons un environnement de travail conforme aux lois et réglementations applicables relatives à la santé et la sécurité.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Assurer votre propre sécurité et celle des personnes autour de vous, remédier à ou signaler toute situation dangereuse et traiter tout comportement à risque.
- Connaître et respecter toutes les exigences en matière de sécurité, notamment l'utilisation des équipements de protection individuelle.
- Ne jamais faire de raccourcis ou ignorer les procédures de sécurité applicables.
- Si vous êtes un manager, veiller à ce que les employés soient correctement formés et équipés pour les besoins de leurs fonctions.
- Ne jamais utiliser ni posséder de substances illicites au travail. Ne jamais travailler en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues ou d'alcool.

Respect mutuel

Au sein du Groupe Volvo, nous sommes fiers de notre environnement de travail inclusif qui stimule la solidarité et encourage le développement personnel et la formation d'équipes solides. Un comportement inapproprié qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile n'a pas sa place ici. À l'inverse, nous encourageons et attendons de chacun un respect mutuel aussi bien entre collègues qu'entre notre entreprise et nos partenaires commerciaux.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Respecter chaque individu.
- Ne jamais harceler, intimider, ni menacer autrui.
- Éviter les comportements pouvant être légitimement perçus comme offensants ou inappropriés.
- Être attentif et réfléchir à la façon dont votre comportement et vos mots peuvent être perçus par les autres.
- Si vous observez ou subissez un harcèlement ou tout autre comportement inadapté, parler et signaler votre inquiétude !



➞ **Qu'est-ce que le harcèlement ?**

Aux fins du présent Code, le harcèlement représente toute conduite ou tout commentaire qui crée, favorise ou permet un environnement de travail offensant ou intimidant.

Cela inclut le harcèlement verbal ou physique, l'intimidation, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir, le racisme, l'humour inapproprié ou toutes autres actions qui offensent ou font souffrir.

Non-discrimination, diversité et inclusion

Le Groupe Volvo accorde de l'importance à l'emploi d'une main-d'œuvre diversifiée et compte sur les managers pour s'assurer du respect des lois relatives à la lutte contre la discrimination. Les décisions liées à l'emploi telles que l'embauche, le salaire, le titre, les promotions, la discipline, le licenciement ou les conditions de travail doivent être fondées sur les capacités et performances des personnes et non sur des facteurs personnels non pertinents.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Évaluer les candidats sur la base de leurs talents, compétences et expérience.
- Vous exprimer si vous êtes témoin d'un comportement discriminatoire ou si vous avez été victime de discrimination.



➔ **Qu'est-ce que la discrimination ?**

Aux fins du présent Code, le harcèlement représente tout comportement ou tout commentaire qui crée, favorise ou permet un environnement de travail offensant ou intimidant.

- le sexe, l'identité de genre ou l'expression sexuelle ;
- l'âge ;
- l'origine raciale et ethnique ;
- la nationalité, la couleur de peau ou l'origine culturelle ;
- la religion ou les croyances ;
- le handicap, les problèmes moteurs, les caractéristiques génétiques, l'état de santé incluant la grossesse ;
- l'orientation ou l'expression sexuelle ;
- l'appartenance à un syndicat.

Toutes les exigences liées au poste ou les décisions relatives à l'emploi doivent être fondées sur des raisons professionnelles légitimes.

➔ **Mise en pratique de la diversité et de l'intégration**

Façonnée depuis un siècle, notre culture se fonde sur l'attention portée aux personnes.

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, nous voulons attirer et accueillir un large éventail de personnalités afin de disposer des compétences dont nous avons besoin, aujourd'hui comme demain.

Nous voulons que notre entreprise soit représentative de la diversité des sociétés auprès desquelles nous sommes présents. Chaque entité de l'organisation partage cette responsabilité et nous encourageons nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux à faire de même.

Les leaders sont responsables d'intégrer la diversité et l'inclusion dans leurs actions quotidiennes. Les membres des équipes sont responsables de l'importance et de la reconnaissance qu'ils s'apportent les uns les autres en tant que collègues.

Respects des droits de l'Homme et du travail

Le Groupe Volvo s'engage à respecter les droits de l'Homme reconnus à l'international. Nous nous conformons aux lois et accords en vigueur sur les conditions d'emploi, notamment les heures de travail et de repos, ainsi que la rémunération et les avantages. Nous ne tolérons aucune forme d'esclavage moderne, notamment le travail forcé, obligatoire ou asservi, ou le trafic d'êtres humains. Nous respectons les droits des enfants au développement personnel et à l'éducation et n'avons pas recours au travail des enfants. Nous respectons le droit à tous les employés de pouvoir créer une association ou des négociations collectives ainsi que le droit pour chacun d'adhérer ou non à un syndicat.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Être attentif au respect des droits de l'Homme conformément à nos engagements.
- Vous avez le droit de recevoir les informations adéquates concernant vos conditions d'emploi, notamment sur vos droits et obligations.
- Vous n'êtes pas tenu d'accepter des conditions d'emploi avec un temps de travail ou une rémunération ne respectant pas les exigences légales applicables et les accords de négociations collectives.
- Ne pas avoir recours ou soutenir toute forme d'esclavage moderne ou de travail forcé dans nos opérations ou relations professionnelles.
- Ne jamais embaucher une personne de moins de 15 ans, même si cela est autorisé par la législation locale.
- Vous êtes libre de demander des conseils et de l'aide pour toute question relative à l'emploi auprès des syndicats et des instances représentatives du personnel. Pour les managers, ne pas interférer dans toute décision de vos employés qui touche à la représentation ou l'appartenance syndicale.



➞ **Qu'est-ce que l'esclavage moderne ?**

Le trafic d'êtres humains recouvre le recrutement, l'hébergement ou le transport de personnes dans une situation d'exploitation, par le biais de la violence, la tromperie ou la coercition et le fait de les forcer à travailler contre leur volonté.

Le travail forcé correspond à tout travail ou service qu'une personne est contrainte de faire contre son gré, sous la menace de punitions et pour lequel cette personne ne s'est pas portée volontaire.

➞ **Quels en sont les signes révélateurs ?**

- Confiscation de papiers d'identité, passeports ou diplômes
- Retenues sur salaires
- Absence de statut officiel d'emploi
- Conditions de travail abusives
- Violence physique ou sexuelle
- Servitude pour dettes, par exemple prêts qui doivent être remboursés avant que l'employé ne puisse mettre fin à son contrat
- Frais de recrutement, par exemple si une personne a payé un cabinet de recrutement pour son emploi et doit travailler jusqu'à ce que sa dette soit réglée
- Restrictions à la libre circulation, par exemple si les employés ne sont pas autorisés à quitter l'enceinte de l'entreprise

➞ **Qu'est-ce que la liberté d'association ?**

Tous les employés ont le droit de constituer ou de rejoindre une association dans le but de représenter leurs intérêts en tant qu'employés, pour organiser et mener des négociations collectives ou individuelles.

Nous respectons les droits des personnes à adhérer ou non à un syndicat. Lorsque la réglementation locale impose des restrictions à la liberté d'association ou de négociations collectives, nous autorisons des formes alternatives de représentation des employés, d'association ou de négociation.

Responsabilité vis-à-vis de l'environnement

Le progrès environnemental est un pilier de notre mission. Être un moteur de prospérité sociale, environnementale et financière implique des efforts envers des solutions de transport et d'infrastructures sûres, sans énergie fossile et productives. En tant qu'entreprise, nous nous engageons à façonner le cadre futur des solutions de transport et d'infrastructures durables.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Faire preuve de responsabilité vis-à-vis de l'environnement, notamment en respectant les lois environnementales et les règles de l'entreprise qui s'appliquent à vos fonctions.
- Réduire au minimum l'utilisation des ressources, les émissions et les déchets.
- Prendre toutes les précautions nécessaires lors de la manipulation, du transport ou de la mise au rebut de substances dangereuses ou de produits chimiques dangereux.
- Rechercher des moyens de réduire votre impact sur l'environnement dans votre rayon d'action.





➞ **Durabilité au sein du Groupe Volvo :**

- Nous menons le développement de véhicules et de machines électriques ainsi que des solutions automatisées pour le bien des clients, de la société et de l'environnement.
- Nous prenons en compte l'impact sur le climat et sur l'environnement pour nos opérations et notre chaîne de valeur et nous travaillons à réduire cet impact, notamment en améliorant l'efficacité de notre système logistique et de transport.
- Nous restons à l'avant-garde des nouvelles technologies et recherchons activement les innovations et améliorations qui concrétiseront nos objectifs environnementaux.







Nous séparons les intérêts personnels des activités commerciales

Savoir séparer les questions personnelles de nos obligations personnelles est essentiel à une bonne gouvernance et au maintien d'un degré élevé d'intégrité.



ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS...

...stimule la performance en s'assurant que nous prenons des décisions dans l'intérêt de nos clients et de l'entreprise ;

...favorise la confiance dans notre entreprise en démontrant que nous sommes un partenaire honnête et fiable.

Conflits d'intérêts

En tant qu'individus, nous avons le droit à une vie privée. Dans le même temps, nous avons l'obligation de surveiller les situations dans lesquelles nos intérêts personnels entrent en conflit avec les intérêts légitimes du Groupe Volvo. De tels conflits doivent être évités, dans la mesure du possible, ou divulgués et gérés de manière adéquate. Lorsqu'un conflit est correctement pris en charge, il est généralement possible de le résoudre de manière juste et objective pour toutes les parties.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Éviter ou minimiser les conflits d'intérêts autant que possible.
- Veiller aux situations suivantes et les divulguer :
 - › Cadeaux ou marques d'hospitalité dépassant les limites de nos politiques.
 - › Emploi en dehors du Groupe Volvo.
 - › Investissements financiers auprès d'un concurrent, partenaire de distribution, client ou fournisseur.
 - › Possibilité d'emploi, d'entretien ou de gestion d'un membre de la famille ou d'un proche.
 - › Relation personnelle avec une personne ayant pouvoir de décision chez un fournisseur, un client, un concurrent ou tout autre tiers du Groupe Volvo.
- Pour déclarer un conflit, utiliser les voies décrites dans notre politique sur les conflits d'intérêts. Coopérer ensuite avec l'entreprise pour résoudre le problème.

Activités politiques

Pour le Groupe Volvo, il est important d'entretenir un dialogue permanent avec les parties prenantes sociétales telles que les autorités et les responsables politiques et de participer à l'examen de questions pouvant avoir un impact sur l'activité et les opérations du Groupe Volvo et de nos clients.

Le Groupe Volvo observe une attitude de neutralité vis-à-vis des partis politiques et de leurs candidats. Ni les noms, ni les actifs des sociétés du Groupe Volvo ne pourront être utilisés pour promouvoir les intérêts de partis politiques ou de leurs candidats.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Vous pouvez soutenir les causes de votre choix, mais vous ne devez pas faire de dons aux partis politiques et aux organisations caritatives à l'aide des fonds de l'entreprise ou au nom de l'entreprise.
- Vous pouvez offrir de votre temps et de vos propres ressources, mais ne jamais utiliser votre temps de travail, les biens de l'entreprise ou tout autre actif de cette dernière dans le but de promouvoir vos intérêts politiques personnels.
- Vous pouvez personnellement collecter des fonds pour des causes politiques ou promouvoir des candidats politiques, mais jamais pendant le temps et sur le lieu de travail ni en utilisant des ressources ou des biens de l'entreprise.
- Appliquer éventuellement les règles spéciales de site et les visites d'usine avant des élections nationales.

➞ Quelles sont les activités politiques ?

Aux fins du présent Code, les « activités politiques » englobent un large éventail d'actions, dont quelques exemples sont donnés ci-après.

Souvenez-vous, vous pouvez toujours agir et apporter votre propre contribution, en tant qu'individu. Mais vous ne pouvez pas utiliser les ressources de Volvo ou laisser entendre que l'entreprise soutient des activités telles que :

- Se présenter à des élections
- Faire campagne ou collecter des fonds pour un candidat politique
- Consacrer du temps ou faire des dons à un parti politique
- Faire du lobbying
- Signer ou organiser des déclarations, des pétitions ou des lettres
- Défendre des intérêts publics ou faire des déclarations concernant des enjeux politiques

TRÈS IMPORTANT :

La présente section n'a pas pour effet d'interdire les activités aux États-Unis du VNA Holding Inc. Political Action Committee (appelé VG PAC). VG PAC est un fonds légalement constitué, indépendant et distinct qui collecte des dons auprès des employés éligibles afin de contribuer aux campagnes de candidats à une fonction publique. Tant que vous respectez les règles de VG PAC, vos activités et dons relatifs à VG PAC sont autorisés.

Seuls les employés autorisés peuvent mener des activités de nature politique, tel que le lobbying pour le compte du Groupe Volvo.

Délit d'initiés

Dans le cadre de vos fonctions au sein du Groupe Volvo, vous pouvez avoir connaissance d'informations privilégiées relatives au Groupe Volvo ou à une entreprise avec laquelle le Groupe Volvo entretient des relations d'affaires. Chaque fois que vous avez accès à des informations privilégiées, vous êtes soumis à des obligations juridiques et réglementaires et la violation de ces obligations peut constituer une infraction pénale.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Savoir lorsque vous disposez d'informations non publiques sur les plans ou décisions stratégiques de l'entreprise qui pourraient affecter la valeur des titres.
- Ne pas utiliser d'informations privilégiées pour effectuer des transactions ou pour inciter d'autres personnes à le faire.



➔ **Que sont les informations privilégiées ?**

Les informations privilégiées sont des informations non publiques qui, si elles devaient être divulguées au public, pourraient avoir un effet sur la valeur des actions Volvo ou sur le prix de tout instrument financier.

Les informations privilégiées comprennent, entre autres :

- Les modifications significatives imprévues dans les carnets de commandes, les prises de commande ou la livraison des produits, causées, par exemple, par des annulations de commandes
- Les opérations d'acquisition ou de cession
- L'insolvabilité de fournisseurs stratégiques
- Les risques opérationnels ou de sécurité majeurs ou les perturbations au niveau du cycle de vie du produit
- Les problèmes de qualité ou campagnes de rappel affectant nos produits
- Les changements importants et inattendus affectant les résultats financiers
- Les produits ou processus innovants
- Les contentieux juridiques ou les enquêtes gouvernementales





Nous communiquons de manière transparente et responsable

Une communication honnête et ouverte maintient la confiance entre une entreprise et ses clients, parties prenantes et employés.



SIGNALER LES FAITS DE FAÇON HONNÊTE ET PRÉCISE...

...favorise la confiance en démontrant au marché que nous sommes honnêtes et fiables ;

...protège des fraudes et garantit que les moyens financiers du Groupe Volvo servent à soutenir les intérêts stratégiques de l'entreprise.

Comptabilité et reporting

Nous souhaitons faire un reporting de façon transparente, sincère et en temps utile afin de transmettre une image fidèle des performances du Groupe Volvo. Nous communiquons sur les transactions financières conformément aux pratiques comptables reconnues. Nous faisons des reportings fidèles sur les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance (ESG) ainsi que sur toutes les informations non financières que nous devons divulguer ou en réponse aux attentes des autres parties prenantes.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :

- Être honnête et précis lors du reporting ou de l'enregistrement d'informations relatives à notre entreprise.
- Soumettre ou approuver des dépenses qui reflètent précisément la transaction et respectent les politiques et procédures de l'entreprise.
- Ne jamais déformer les faits lors de l'enregistrement d'une transaction ou ne jamais saisir d'informations que vous savez erronées.
- Si vous remarquez une erreur dans un document financier ou si vous soupçonnez une fraude, signalez-le immédiatement.





Exprimez-vous !

Chez Volvo, nous croyons à la force de la culture de l'expression et s'exprimer est un pilier de notre réussite. Nous invitons également les tiers, y compris les partenaires commerciaux, clients, fournisseurs, distributeurs, conseillers et anciens employés, à signaler tout problème grâce aux contacts Volvo Group Whistle répertoriés ici.



Que dois-je signaler ?

Si vous êtes informé d'un élément qui ne vous semble pas conforme ou qui viole le Code de conduite, signalez-le.

Veuillez faire votre rapport honnêtement et en toute bonne foi. Votre signalement doit être basé sur des faits et des observations que vous considérez comme vrais.

Si vous avez le moindre doute ou incertitude, veuillez les mentionner.



Comment puis-je exprimer un signalement ?

Nos managers sont prêts à recevoir et gérer vos signalements de manière professionnelle. Pour exprimer un signalement, nous vous recommandons de commencer par l'une des ressources suivantes :

- Votre manager ou le manager de votre manager
- Votre représentant de la Direction Juridique et Conformité, des Ressources Humaines, de la Direction Financière ou de la Sécurité

Vous pouvez programmer une réunion, rédiger un e-mail ou une lettre ou bien encore appeler. Si votre site dispose d'une boîte d'alerte physique ou électronique, vous pouvez également l'utiliser.



Comment dois-je utiliser Volvo Group Whistle ?

Si aucun de ces choix ne vous convient, si vous craignez des représailles ou si vous avez déjà rédigé un signalement qui n'a pas été selon vous suffisamment bien traité, vous pouvez faire part de votre préoccupation à l'équipe Whistleblowing and Global Investigations depuis Volvo Group Whistle :

- Sur www.volvogroup.com dans la rubrique « About Us »
- Sur Violin dans la rubrique « About Volvo Group »

Utilisez le site Volvo Group Whistle si vous souhaitez rester anonyme.

Vous pouvez également joindre l'équipe Whistleblowing and Global Investigations par e-mail à l'adresse thewhistle@volvo.com ou en adressant un courrier au Responsable de la Conformité du Groupe Volvo à l'adresse suivante :

Responsable de la Conformité du Groupe Volvo
AB Volvo
Department AA14100, VGHQ6C
SE-405 08 Gothenburg
Sweden



Quand puis-je effectuer un signalement ?

Nous voulons être informés des préoccupations le plus rapidement possible, alors ne tardez pas.

Il n'est pas nécessaire de recueillir des preuves ou d'étudier le problème par vous-même.

Nous vous invitons à partager vos observations et les éclairages qui ont déclenché votre doute, en étant le plus concret et le plus détaillé possible. Nous donnerons suite à votre signalement de manière professionnelle.



Puis-je faire un signalement de manière anonyme ?

Oui, bien que nous encourageons vivement les lanceurs d'alerte à s'identifier, nous acceptons les signalements anonymes et les examinons avec le même soin et la même diligence.

Dans certaines juridictions, il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'accepter les signalements anonymes en raison de restrictions juridiques.

Si vous choisissez de partager votre identité, sachez que nous gérons tous les signalements de manière confidentielle et que nous ne partageons les informations que selon les besoins de l'étude et pour vous répondre de manière adaptée.



Que se passe-t-il une fois que j'ai fait part d'un signalement ?

Une fois votre signalement effectué, le Groupe Volvo étudiera la situation et prendra les mesures nécessaires. Ces mesures peuvent inclure des actions correctives si le signalement était justifié.

Si vous soulevez un problème en toute bonne foi, nous ne tolérerons aucune forme de représailles à votre encontre. Cela est valable quel que soit le résultat de l'enquête et que le signalement ait été fondé ou non.

V O L V O